

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 20 octobre 2016

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3981-2016.

Cause tarifaire 2017 d'Hydro-Québec TransÉnergie.

Demande de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) afin d'inviter Hydro-Québec à répondre de nouveau à une demande de renseignement qu'elle avait incorrectement comprise.

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) ont pris connaissance des réponses B-0061, HQD-13, Document 8 d'Hydro-Québec TransÉnergie (« le Transporteur ») à la demande de renseignements no. 1 de SÉ-AQLPA au présent dossier.

Nous soumettons respectueusement au Tribunal qu'Hydro-Québec TransÉnergie (« le Transporteur ») n'a pas répondu aux questions SÉ-AQLPA-1.1 (b) et (c) car il semble qu'elle n'aurait pas compris la question.

Les questions et réponses d'Hydro-Québec TransÉnergie (« le Transporteur ») sont en effet les suivantes :

1. **LA PLANIFICATION DU RÉSEAU ET SA FIABILITÉ**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-1

Références :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3981-2016, Pièce B-0029, HQT-9, Document 1, page 17 :

Tableau 2
Taux d'utilisation du réseau de transport pour 2015 (%)

	Charge locale	Réseau global (charge locale et point à point)
Janvier	91,6	95,7
Février	89,2	95,6
Mars	76,6	89,7
Avril	67,0	79,7
Mai	48,5	59,4
Juin	47,5	58,8
Juillet	49,2	62,8
Août	50,5	65,2
Septembre	50,6	64,7
Octobre	57,8	67,4
Novembre	69,9	82,9
Décembre	70,8	84,4

Le Transporteur précise que ces taux d'utilisation représentent le rapport entre l'utilisation du réseau de transport à l'heure de pointe et la capacité de transport prévue à la pointe pour 2015.

L'heure de pointe correspond à l'heure à laquelle le transport pour la charge locale et pour les services de transport de point à point est à son maximum.

- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3934-2015, Pièce B-0024, HQT-9, Document 1, page 17 :

Tableau 2
Taux d'utilisation du réseau de transport pour 2014 (%)

	Charge locale	Réseau global (charge locale et point à point)
Janvier	92,9	95,9
Février	84,9	89,2
Mars	82,2	89,1
Avril	66,3	75,3
Mai	56,1	67,9
Juin	48,5	60,8
Juillet	49,4	63,7
Août	51,7	65,8
Septembre	49,7	63,3
Octobre	54,4	65,6
Novembre	69,8	82,0
Décembre	78,8	92,7

Préambule :

Lorsqu'on analyse ces deux tableaux du pourcentage d'utilisation du réseau pour l'année 2015 et pour l'année 2014, on constate une baisse drastique de la charge de point à point à la pointe à chaque année.

Demandes :

- a) Est-ce que le maximum de charge pour la charge locale et pour la charge point à point est un maximum coïncident ? Veuillez fournir la référence éventuelle.

R1-1a

Le Transporteur indique qu'il s'agit d'un maximum coïncident.

- b) La baisse drastique mentionnée au préambule est-elle le fruit du hasard ou s'agit-il de contraintes du réseau à la pointe ? Le cas échéant, veuillez élaborer sur ces contraintes.

R1-1b

Le Transporteur n'observe pas de diminution drastique du taux d'utilisation entre les deux années comme le mentionne l'intervenant mais précise toutefois qu'il serait normal d'observer des différences de taux d'utilisation d'une année à l'autre puisque celui-ci dépend de plusieurs variables telles que le contexte économique qui peut différer ou encore les conditions climatiques qui influencent grandement la consommation énergétique des clients, autant au niveau de la charge locale que des livraisons point à point.

- c) S'il s'agit de contraintes du réseau, est-ce que le Transporteur encoure des pertes de revenus à cette occasion ? Veuillez les décrire et quantifier, avec références.

R1-1c 3

Sans objet.

* * *

Le Transporteur ne semble pas avoir compris nos questions SÉ-AQLPA-1.1 (b) et (c) ci-dessus. En effet, il ne s'agissait pas de comparer la charge de point à point pour l'année 2015 par rapport à celle de l'année 2014. Il s'agissait plutôt d'expliquer **pourquoi la charge de point à point pendant les mois de pointe est tellement faible par rapport à celle des autres mois (tant en pourcentage de la charge totale du réseau qu'en MW), ce que l'on constate toutes les années désormais (dont les années 2014 et 2015)**. Comme l'indique le préambule à nos questions, il s'agit là d'une baisse drastique de la charge de point à point à la pointe (en 2014 comme en 2015) par rapport à cette même charge de point à point hors pointe durant ces mêmes années.

Nous avons, ci-après, ajouté quelques colonnes aux deux tableaux du Transporteur déjà cités en référence à nos questions, ceci afin de mieux illustrer ces questions. SÉ-AQLPA-1.1 (b) et (c) en indiquant, par différence, quelle est la charge de point à point chaque mois. On y voit clairement la baisse drastique de la charge de point à point lors des mois de pointe (janvier, février) par rapport aux mois hors pointe (en 2014 comme en 2015).

- i) Précision du Tableau 2 Taux d'utilisation du réseau de transport pour 2015 (Source : **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3981-2016, Pièce B-0026, HQT-9, Document 1, page 17); la capacité de transport a été établie à 43 624 MW pour 2015 :

	A	B	C = B-A	D= C* 43624 MW	E = A* 43624 MW
	Taux d'utilisation du réseau de transport pour 2015 - Charge locale (%)	Taux d'utilisation du réseau de transport pour 2015 - Réseau global (charge locale et point à point) (%)	Taux d'utilisation du réseau de transport pour 2015 Charge de point à point (%)	Charge de point à point (MW)	Charge locale (MW)
Janvier	91,6	95,7	4,1	1789	39960
Février	89,2	95,6	6,4	2792	38913
Mars	76,6	89,7	13,1	5715	33416
Avril	67	79,7	12,7	5540	29228
Mai	48,5	59,4	10,9	4755	21158
Juin	47,5	58,8	11,3	4930	20721
Juillet	49,2	62,8	13,6	5933	21463
Août	50,5	65,2	14,7	6413	22030
Septembre	50,6	64,7	14,1	6151	22074
Octobre	57,8	67,4	9,6	4188	25215
Novembre	69,9	82,9	13	5671	30493
Décembre	70,8	84,4	13,6	5933	30886

- ii) Précision du Tableau 2 Taux d'utilisation du réseau de transport pour 2014 (Source : **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3934-2015, Pièce B-0024, HQT-9, Document 1, page 17); la capacité de transport a été établie à 43 322 MW pour 2014 :

	A	B	C = B-A	D= C* 43322 MW	E = A* 43322 MW
	Taux d'utilisation du réseau de transport pour 2014 - Charge locale (%)	Taux d'utilisation du réseau de transport pour 2014 - Réseau global (charge locale et point à point) (%)	Taux d'utilisation du réseau de transport pour 2014 Charge de point à point (%)	Charge de point à point (MW)	Charge locale (MW)
Janvier	92,9	95,9	3,0	1300	40246
Février	84,9	89,2	4,3	1863	36780
Mars	82,2	89,1	6,9	2989	35611
Avril	66,3	75,3	9,0	3899	28722
Mai	56,1	67,9	11,8	5112	24304
Juin	48,5	60,8	12,3	5329	21011
Juillet	49,4	63,7	14,3	6195	21401
Août	51,7	65,8	14,1	6108	22397
Septembre	49,7	63,3	13,6	5892	21531
Octobre	54,4	65,6	11,2	4852	23567
Novembre	69,8	82	12,2	5285	30239
Décembre	78,8	92,7	13,9	6022	34138

Nous demandons donc respectueusement au Tribunal d'inviter Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) à répondre de nouveau aux questions SÉ-AQLPA-1.1 (b) et (c) qu'elle n'avait peut-être pas bien compris initialement. Nous soumettons respectueusement qu'il est plus efficient, pour le processus d'examen du présent dossier, qu'Hydro-Québec puisse correctement répondre à ces questions dès à présent plutôt que d'attendre à l'audience. Ce serait d'ailleurs notre souhait qu'Hydro-Québec TransÉnergie réponde d'elle-même par écrit de nouveau à ces questions sans qu'il soit nécessaire que la Régie le lui demande, vu qu'il y avait probablement eu incompréhension initiale des questions posées.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.